

**Bruxelles, le 28 février 2017
(OR. en)**

6766/17

**AGRI 95
AGRIORG 23
AGRILEG 52
AGRISTR 19**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Conseil
Objet:	La PAC après 2020 - Échange de vues

1. Dans la perspective de la discussion sur l'avenir de la PAC, prévue pour la session du Conseil AGRISPECHE de mars, la présidence a recensé un certain nombre de priorités en vue d'orienter la discussion sur la politique future.
2. Cette discussion intervient à un moment très important et fait suite à l'ouverture de la consultation publique sur la modernisation et la simplification de la PAC (voir le document WK 1185/17). Cela ne signifie pas que la réflexion sur l'avenir de la PAC n'avait pas commencé, et un certain nombre de débats ont d'ailleurs déjà eu lieu ces derniers mois, notamment par exemple lors de la réunion informelle des ministres de l'agriculture à Amsterdam (Pays-Bas), de la réunion des ministres de l'agriculture à Chambord (France), du Conseil AGRISPECHE de novembre 2016, de la conférence européenne sur le développement rural (Cork 2.0) tenue en novembre 2016, de différents débats menés au Parlement européen qui ont débouché sur des rapports d'initiative, ainsi que dans le cadre des travaux du groupe de travail sur les marchés agricoles et de l'élaboration de son rapport en 2016.

3. Nonobstant la pertinence des objectifs fixés par le TFUE et sans préjudice du prochain cadre financier pluriannuel, un certain nombre de priorités nouvelles peuvent être définies. Ces priorités reposent sur la nécessité de maintenir le budget de la future PAC à un niveau suffisant, tout en préservant la cohérence avec d'autres politiques de l'UE et en assurant sa **simplification**. Considérée comme une priorité transversale, la simplification devrait rester un principe directeur de la future PAC, non seulement sur le plan législatif, mais également dans le domaine de la mise en œuvre et des contrôles, comme le Conseil l'a indiqué dans ses conclusions de mai 2015 (doc. 8485/15).

4. Les discussions tenues récemment ont mis les priorités suivantes en évidence (certains exemples présentés ci-dessous peuvent relever de plus d'une catégorie), sans ordre d'importance particulier:

- i. **Construire la résilience:** cette priorité couvrirait des questions telles que la gestion des risques, qu'ils soient météorologiques ou sanitaires, l'accès aux capitaux et aux instruments financiers, l'aide aux revenus, la volatilité des revenus/prix, le renforcement de la compétitivité, l'investissement dans la recherche et l'innovation, la fourniture d'une aide adaptée aux zones défavorisées, la sécurité alimentaire, les besoins spécifiques des exploitations familiales, les petites et moyennes exploitations et, enfin, la sensibilisation des consommateurs;
- ii. **Relever les défis environnementaux:** rendre l'agriculture plus durable, lutter contre le changement climatique, fournir des biens publics environnementaux et honorer les engagements internationaux, tant en ce qui concerne le climat à la suite de la 21^e session de la conférence des parties à la CCNUCC (CdP21) que des objectifs plus larges au titre du programme de développement durable à l'horizon 2030;
- iii. **Investir dans une ruralité viable et vivante:** stimuler la création d'emplois et soutenir la fourniture de services dans les zones rurales, améliorer la gouvernance rurale, favoriser la diversification de l'agriculture et des activités connexes dans un contexte plus large et exploiter pleinement la multifonctionnalité de l'agriculture;

- iv. **Assurer le renouvellement des générations:** faciliter l'accès aux financements et à la terre, le transfert de connaissances ainsi que la formation professionnelle et réduire les obstacles administratifs;
 - v. **Rester orienté vers le marché:** notamment, stimuler la compétition, contribuer à la viabilité de l'agriculture, trouver le point d'équilibre entre l'ouverture de nouveaux marchés, la protection des secteurs sensibles et la préservation des normes élevées de l'UE, tout en renforçant la compétitivité à l'exportation;
 - vi. **Renforcer la position des agriculteurs:** s'employer à résoudre les problèmes liés à la transparence, aux relations contractuelles et aux pratiques commerciales déloyales, encourager la coopération entre agriculteurs, envisager l'approvisionnement alimentaire dans une perspective plus vaste et plus globale, sensibiliser les consommateurs et, à cette fin, s'appuyer sur le rapport du groupe de travail sur les marchés agricoles et sur les conclusions du Conseil de décembre 2016 (doc. 15508/16).
5. La présidence aimerait que, lors du Conseil AGRISPECHE du 6 mars,, les ministres tiennent un échange de vues sur la manière de traiter ces priorités, en envisageant des actions concrètes. À cet effet, l'échange de vues s'articulera autour des deux questions suivantes:
- *Quelle serait, selon vous, la manière la plus efficace de traiter ces priorités?*
 - *Sans préjudice du financement global de la PAC, estimez-vous qu'un rééquilibrage entre le premier et le second piliers de la PAC soit nécessaire pour concrétiser ces priorités?*

Dans leurs réponses, les délégations sont invitées à tenir compte des différentes recommandations formulées précédemment au sujet de ces priorités, par exemple dans le rapport du groupe de travail sur les marchés agricoles, les conclusions du Conseil de 2015 et 2016, ainsi que la déclaration de "Cork 2.0".
